

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



### INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE CAMLIN FINE SCIENCES LIMITED



Le présent document relatif aux autres informations de Camlin Fine Sciences Limited a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 18 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF (le « Règlement Général de l'AMF ») et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF relative aux offres publiques d'acquisition (telle que modifiée). Ce document a été établi sous la responsabilité de Camlin Fine Sciences Limited.

Le présent document complète la note d'information établie par Camlin Fine Sciences Limited relative à l'offre publique d'achat simplifiée mentionnée dans le présent document (l'« Offre »), visée par l'AMF le 18 juin 2026 sous le numéro 26-204, en application d'une décision de conformité du même jour de l'AMF (la « Note d'Information »).

Le présent document et la Note d'Information sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de Camlin Fine Sciences Limited ([www.camlinfs.com](http://www.camlinfs.com)) et de Vinpai S.A. (<https://vinpai.com>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Invest Securities S.A., 73 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

Un communiqué de presse sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

**SOMMAIRE**

<b>1.</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>- 3 -</b>
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR.....</b>	<b>- 4 -</b>
<b>2.1</b>	<b>Informations de caractère général concernant l'Initiateur .....</b>	<b>- 4 -</b>
	2.1.1 Dénomination sociale .....	- 4 -
	2.1.2 Forme juridique, siège social et droit applicable .....	- 4 -
	2.1.3 Constitution et immatriculation .....	- 4 -
	2.1.4 Objet social.....	- 4 -
	2.1.5 Exercice social.....	- 5 -
	2.1.6 Dissolution et liquidation .....	- 5 -
<b>2.2</b>	<b>Informations de caractère général concernant le capital social de l'Initiateur..</b>	<b>- 5 -</b>
	2.2.1 Capital social .....	- 5 -
	2.2.2 Forme des actions.....	- 5 -
	2.2.3 Cotation des actions.....	- 5 -
	2.2.4 Cession et transmission des actions.....	- 5 -
	2.2.5 Autres titres donnant accès au capital .....	- 6 -
	2.2.6 Droits de vote .....	- 6 -
	2.2.7 Dividendes.....	- 6 -
	2.2.8 Répartition du capital social – Actionnaire de contrôle .....	- 6 -
	2.2.9 Description des accords relatifs au capital social .....	- 7 -
<b>2.3</b>	<b>Informations de caractère général sur la gouvernance de l'Initiateur.....</b>	<b>- 7 -</b>
	2.3.1 Organes sociaux et de direction de l'Initiateur .....	- 7 -
	2.3.1.1 Conseil d'administration.....	- 7 -
	2.3.1.2 Comités du conseil administration.....	- 8 -
	2.3.1.3 Président du conseil d'administration .....	- 9 -
	2.3.1.4 Direction .....	- 9 -
	2.3.2 Décisions des actionnaires.....	- 10 -
	2.3.3 Commissaires aux comptes .....	- 10 -
<b>2.4</b>	<b>Description des activités de l'Initiateur .....</b>	<b>- 10 -</b>
	2.4.1 Activités principales.....	- 10 -
	2.4.2 Filiales - 10 -	
	2.4.3 Salariés - 12 -	
	2.4.4 Faits exceptionnels et litiges.....	- 12 -
<b>2.5</b>	<b>Informations relatives à la situation financière et comptable de l'Initiateur.....</b>	<b>- 12 -</b>
<b>2.6</b>	<b>Coûts et modalités de financement de l'Offre.....</b>	<b>- 14 -</b>
	2.6.1 Frais liés à l'Offre .....	- 14 -
	2.6.2 Mode de financement de l'Offre.....	- 14 -
	2.6.3 Frais de courtage et rémunération des intermédiaires.....	- 14 -
<b>3.</b>	<b>ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT ..</b>	<b>- 15 -</b>

## 1. PREAMBULE

Le présent document est établi, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF et de l'article 5 de l'instruction AMF n° 2006-07 (telle que modifiée), par CAMLIN FINE SCIENCES LIMITED, une société de droit indien cotée sur le *National Stock Exchange of India Ltd et BSE Ltd* à Mumbai (Inde) sous le numéro 532834, dont le siège social est situé au 2nd floor, In G.S. Point, CST Road, Kalina, Santacruz East, Mumbai, Maharashtra 400098, Inde, et immatriculée au registre des sociétés de Mumbai sous le numéro L74100MH1993PLC075361 (« **CAMLIN** » ou l'« **Initiateur** »), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** »), initiée en application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1, 1° et suivants du Règlement Général de l'AMF, aux termes de laquelle l'Initiateur s'est engagé, de manière irrévocable, à offrir aux actionnaires de VINPAI S.A., *société anonyme à conseil d'administration* de droit français, au capital social de 456 141,50 euros, divisé en 4 561 415 actions, dont le siège social est situé 6, parc d'Activités de la Fouée – 56130 Saint-Dolay, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Vannes sous le numéro 534 747 605 (« **VINPAI** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris (« **Euronext Growth Paris** ») sous le code ISIN FR001400AXT1, mnémonique « **ALVIN** » (les « **Actions** »), d'acquérir en numéraire la totalité de leurs Actions, autres que les Actions détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur, à un prix de 3.60 euro par Action (le « **Prix de l'Offre** »), dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée dont les termes et conditions sont décrits ci-après et dans la Note d'Information (l'« **Offre** »), étant précisé que les actions auto-détenues par la Société ne sont pas visées par l'Initiateur.

L'intention de CAMLIN de déposer une offre publique d'achat simplifiée visant les Actions a été annoncée le 24 février et le 4 mars 2025<sup>1</sup>. Un projet de note d'information a été déposé le 4 mai 2026 auprès de l'AMF (le « **Projet de Note d'Information** »). Le Prix de l'Offre est identique à celui retenu par l'Initiateur dans le cadre de l'Acquisition du Bloc de Contrôle (tel que ce terme est défini ci-dessous).

L'Offre a été déposée à la suite de la réalisation, le 27 novembre 2025, de l'acquisition par l'Initiateur de 2 723 316 Actions représentant 78,68 % du capital social et 83,73 % des droits de vote de la Société (l'« **Acquisition du Bloc de Contrôle** ») conformément au contrat rédigé en langue anglaise intitulé « Share Purchase Agreement » conclu le 24 février 2025 entre l'Initiateur d'une part, et Messieurs Cyrille Damany, Philippe Le Ray, Alexandre de Selliers de Moranville et Jean-Marc Loiseau, et les sociétés Chris Project Sarl et Saffelberg Investments SA d'autre part (les « **Actionnaires Majoritaires** »). L'Acquisition du Bloc de Contrôle a été réalisée par voie d'apport en nature, sur la base d'un prix par action Vinpai de 3,60 euros, par les Actionnaires Majoritaires des Actions de la Société qu'ils détiennent au profit de l'Initiateur.

La Société et l'Initiateur sont convenus des modalités de l'émission par la Société d'un emprunt obligataire d'un montant de 3 300 000 euros composé de 3 300 obligations convertibles en Actions au prix de 3 € par Action, d'une valeur nominale unitaire de 1 000 €, avec une date de maturité initiale au 25 août 2025. Les obligations convertibles ont été admises à la négociation sur Euronext Growth à Paris.

Compte tenu du décalage de la date de réalisation de l'Acquisition du Bloc de Contrôle<sup>2</sup> initialement envisagée au 30 juin 2025, (i) la date limite à laquelle l'Initiateur pouvait demander le remboursement anticipé ou la conversion des obligations convertibles en cas de non-réalisation de l'Acquisition du Bloc de Contrôle a été prolongée au 30 septembre 2025 et (ii) la maturité des obligations convertibles a été prorogée au 25 octobre 2025 aux termes d'un avenant au contrat d'émission des obligations convertibles en date du 23 juin 2025.

En raison d'un nouveau décalage lié à la réalisation de démarches administratives en Inde, la Société a émis, le 20 octobre 2025 de nouvelles obligations convertibles en actions Vinpai pour un montant total de 3 300 000 €, qui ont été souscrites par l'Initiateur par voie de compensation de créance avec le montant nominal des 3 300 obligations convertibles initiales émises le 24 février 2025 (les « **Obligations Convertibles** »).

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse de l'Initiateur du 24 février 2025 et avis AMF Document N.225C0419 du 4 mars 2025

<sup>2</sup> Communiqué de presse de l'Initiateur en date du 24 juin 2025

Les caractéristiques des Obligations Convertibles étaient en tout point identiques aux caractéristiques des obligations convertibles initiales, à l'exception de leur date de maturité qui a été fixée par le directeur général de la Société au 31 décembre 2025. Les Obligations Convertibles ont été admises à la négociation sur Euronext Growth à Paris le 27 octobre 2025<sup>3</sup>.

L'intégralité des Obligations Convertibles a été convertie le 31 décembre 2025 et a donné lieu à l'émission de 1 100 000 Actions nouvelles au profit de l'Initiateur.

A l'issue de l'Acquisition du Bloc de Contrôle et de la conversion des Obligations Convertibles, l'Initiateur détient, à la date du présent document, 84,40%<sup>4</sup> du capital social et 80,85% des droits de vote théoriques de la Société<sup>5</sup>.

Par conséquent, l'Offre vise toutes les Actions qui ne sont pas détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur et qui sont déjà émises, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date de la Note d'Information, un nombre maximal de 711 363 Actions.

L'Offre est présentée par INVEST SECURITIES SA qui garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

Le contexte et les modalités de l'Offre sont décrits en détail dans la Note d'Information visée par l'AMF le 18 juin 2026 sous le numéro 26-204, en application d'une décision de conformité du même jour. La Note d'Information est disponible en français sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), de la Société (<https://vinpai.com>) et de CAMLIN ([www.camlinfs.com](http://www.camlinfs.com)) et peut être obtenue sans frais auprès de INVEST SECURITIES SA (73, boulevard Haussmann – 75008 Paris).

## **2. INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR**

### **2.1 Informations de caractère général concernant l'Initiateur**

#### **2.1.1 Dénomination sociale**

La dénomination sociale de l'Initiateur est Camlin Fine Sciences Limited.

#### **2.1.2 Forme juridique, siège social et droit applicable**

L'Initiateur est une société cotée à responsabilité limitée de droit indien. Son siège social est situé au 2nd floor, In G.S. Point, CST Road, Kalina, Santacruz East, Mumbai, Maharashtra 400098, Inde.

#### **2.1.3 Constitution et immatriculation**

L'Initiateur a été initialement constitué le 30 novembre 1993, sous la dénomination « Camlicon Consultants Private Limited ». La dénomination sociale de l'Initiateur a été modifiée en « Camlin Fine Chemicals Private Limited » et un nouveau certificat de constitution a été délivré par le Registre des Sociétés le 1<sup>er</sup> juin 2006. La dénomination sociale de l'Initiateur a ensuite été changée en « Camlin Fine Sciences Limited » et un nouveau certificat de constitution a été délivré par le Registre des Sociétés le 27 août 2011. L'Initiateur est immatriculé au registre des sociétés de Mumbai sous le numéro L74100MH1993PLC075361.

#### **2.1.4 Objet social**

L'Initiateur a pour objet :

- (a) Rechercher, développer, améliorer, transformer, fabriquer, importer, exporter et commercialiser

---

<sup>3</sup> Voir communiqué de presse de Vinpai en date du 2 octobre 2025

<sup>4</sup> Incluant 26 736 Actions Auto-Détenues assimilées aux Actions détenues par l'Initiateur conformément à l'article L. 233-9, I, 2<sup>o</sup> du Code de commerce.

<sup>5</sup> Les droits de vote théoriques attachés aux actions auto-détenues ne sont pas pris en compte aux fins de l'assimilation

tous types de produits chimiques, y compris les produits chimiques fins et intermédiaires, les médicaments en vrac et intermédiaires, les additifs alimentaires, les compléments alimentaires, les antioxydants, les extraits naturels, les ingrédients pharmaceutiques actifs, les arômes, les parfums et les fragrances, les produits chimiques organiques/inorganiques, les acides, les alcalis et autres préparations, mélanges, formulations, composés et ingrédients, tout autre médicament, produit pharmaceutique, produits à base de plantes, bactériologiques, biotechnologiques, biochimiques et biologiques, ainsi que les produits utilisés dans l'agriculture, y compris les stimulateurs de croissance des plantes, les agents prolongeant la durée de conservation après récolte, les engrais (naturels et artificiels), les insecticides, les pesticides, les herbicides, les fongicides, les désherbants et autres substances.

- (b) Acquérir, développer, cultiver des terres agricoles, des cultures, des plantes, des herbes, des fruits et autres produits agricoles, horticoles et floricoles, mettre en place des serres, des pépinières et des laboratoires pour mener des activités de recherche et développement. Extraire, purifier, distiller et transformer, fabriquer, importer, exporter et commercialiser des composés et des sources naturels et toutes sortes de produits biotechnologiques et biochimiques.

### **2.1.5 Exercice social**

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1<sup>er</sup> avril et s'achève le 31 mars de chaque année.

### **2.1.6 Dissolution et liquidation**

En cas de liquidation de l'Initiateur, les détenteurs d'Actions ont le droit de disposer des actifs disponibles pour distribution entre les membres, de sorte que les pertes soient supportées par les détenteurs d'Actions dans une proportion aussi proche que possible du capital versé ou qui aurait dû être versé au début de la liquidation sur les Actions qu'ils détiennent. Si les actifs disponibles pour distribution sont plus que suffisants pour rembourser la totalité du capital versé au début de la liquidation, l'excédent sera distribué entre les détenteurs d'Actions proportionnellement au capital versé ou qui aurait dû être versé au début de la liquidation.

## **2.2 Informations de caractère général concernant le capital social de l'Initiateur**

### **2.2.1 Capital social**

À la date de dépôt du présent document, le capital autorisé de l'Initiateur s'élève à 25,00,00,000 roupies (vingt-cinq crore), divisé en 25,00,00,000 (vingt-cinq crore actions ordinaires de 1 roupie chacune, le capital social émis, souscrit et libéré s'élève à 19,20,96,613 roupies (dix-neuf crore vingt lakhs, quatre-vingt-seize mille et six cent treize), divisé en 19,20,96,613 (dix-neuf crore vingt lakhs, quatre-vingt-seize mille et six cent treize) actions ordinaires de 1 roupie chacune.

### **2.2.2 Forme des actions**

Les actions de l'Initiateur peuvent être détenues sous forme physique (certificat) ou sous forme dématérialisée (inscription en compte).

### **2.2.3 Cotation des actions**

Les actions de l'Initiateur sont cotées à la National Stock Exchange of India Ltd (Symbole : CAMLIN FINE) et à la BSE Limited (Code valeur : 532834).

Au 1<sup>er</sup> juin 2026, la capitalisation boursière de l'Initiateur s'élevait à 22,58,28,77,824.28 roupies (environ 207 163 359,54 EUR).

### **2.2.4 Cession et transmission des actions**

Les actions de l'Initiateur peuvent être cédées ou transmises librement.

### **2.2.5 Autres titres donnant accès au capital**

À la date de dépôt du présent document, à l'exception des stock-options attribuées aux employés de l'Initiateur éligibles, l'Initiateur n'a émis aucun instrument financier donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de l'Initiateur, autre que les actions de l'Initiateur.

### **2.2.6 Droits de vote**

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales des actionnaires de l'Initiateur.

Un actionnaire peut exercer son droit de vote lors d'une assemblée par voie électronique conformément à la loi et ne peut voter qu'une seule fois.

### **2.2.7 Dividendes**

L'Initiateur peut, lors d'une assemblée générale, déclarer des dividendes, mais aucun dividende ne peut dépasser le montant recommandé par le Conseil d'administration. L'initiateur peut toutefois, lors d'une assemblée générale, déclarer un dividende inférieur.

Sous réserve des dispositions de la loi, le Conseil d'administration peut, de temps à autre, verser aux membres des dividendes intérimaires du montant, pour la catégorie d'actions et aux dates qu'il juge appropriés.

Avant de recommander le versement d'un dividende, le Conseil d'administration peut prélever sur les bénéfices de l'initiateur les sommes qu'il juge appropriées pour constituer une ou plusieurs réserves qui, à la discrétion du Conseil d'administration, seront affectées à toute fin à laquelle les bénéfices de l'initiateur peuvent être valablement affectés, y compris la constitution de provisions pour faire face à des imprévus ou pour égaliser les dividendes ; et, en attendant cette utilisation, peuvent, à la même discrétion, être employés dans les activités de l'Initiateur ou être investis dans les placements (autres que les actions de l'Initiateur) que le conseil d'administration peut, de temps à autre, juger appropriés.

Le Conseil d'administration peut également reporter tout bénéfice qu'il juge nécessaire de ne pas distribuer, sans le mettre de côté à titre de réserve.

### **2.2.8 Répartition du capital social – Actionnaire de contrôle**

La structure de l'actionnariat de l'Initiateur figure ci-dessous :

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions détenues au 31/03/2026	%
<b>Actionnaires de référence</b>		
Ashish Subhash Dandekar	19 778 510	10.30%
Camart Finance Limited	5 319 360	2.77%
Vibha Agencies Pvt Ltd	2 606 340	1.36%
Cafco Consultants Limited	1 497 600	0.78%
MK Falcon Agro tech Pvt. Ltd.	-	-
Anagha Subhash Dandekar	3 018 549	1.57%
Infinity Portfolio Holdings	2 246 355	1.17%
Infinity Direct Holdings	19 556 046	10.18%
Anfima Nv	16 968 077	8.83%
Infinity Direct Capital	9 267 239	4.82%
Infinity Holdings	11 917 407	6.20%
<b>Actionnaires liés aux actionnaires de référence</b>		
Radha Pandit	78 650	0.04%
Anand Y Pandit	9 920	0.01%
<b>Total actionnaires de référence et actionnaires liés</b>	<b>92 264 053</b>	<b>48.03%</b>
<b>Total flottant</b>	<b>99 827 560</b>	<b>51.97%</b>
<b>Total</b>	<b>192 091 613</b>	<b>100%</b>

## 2.2.9 Description des accords relatifs au capital social

Monsieur Ashish Dandekar a conclu un accord de vote et de coopération en date du 17 avril 2023 avec Infinity Holdings, Infinity Direct Holdings, Infinity Direct Capital (anciennement connu sous la dénomination Infinity Direct Holdings Sidecar 1) et Anfima NV afin d'exercer un contrôle conjoint sur l'Initiateur. M. Ashish Dandekar, Madame Anagha Dandekar, Camart Finance Limited, Vibha Agencies Pvt Ltd, Cafco Consultants Limited, MK Falcon Agro tech Pvt. Ltd, Infinity Holdings, Infinity Direct Holdings, Infinity Direct Capital (anciennement connu sous la dénomination Infinity Direct Holdings Sidecar1), Infinity Portfolio Holdings et Anfima NV sont actuellement classés comme promoteurs de la Société.

## 2.3 Informations de caractère général sur la gouvernance de l'Initiateur

### 2.3.1 Organes sociaux et de direction de l'Initiateur

La gestion des activités de l'Initiateur est confiée au Conseil d'administration. Celui-ci peut exercer tous les pouvoirs et accomplir tous les actes et toutes les opérations que l'Initiateur est autorisé à exercer et à accomplir en vertu de l'acte constitutif (*Memorandum of Association*) ou des statuts (*Articles of Association*) ou toute autre disposition applicable autrement, et qui ne sont pas réservés à l'exercice ou à l'accomplissement par l'Initiateur lors de l'assemblée générale des associés ou actionnaires en vertu des statuts, de la loi ou de toute autre règle applicable. Le Conseil d'administration exerce néanmoins ses pouvoirs sous réserve des dispositions de la loi, des autres règles de droit applicables, ainsi que de l'acte constitutif et des statuts de la société.

#### 2.3.1.1 Conseil d'administration

Sauf décision contraire de l'Initiateur lors d'une assemblée générale, le nombre d'administrateurs ne peut être inférieur à 3 ni supérieur à 15.

Les directeurs généraux, les administrateurs à temps plein et les administrateurs indépendants sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat de trois et/ou cinq ans respectivement ; ils peuvent être réélus sous réserve des lois applicables.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité simple des administrateurs présents. Le conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins un tiers de ses membres sont présents.

À la date de dépôt du présent document, le conseil d'administration de l'Initiateur est composé des 12 administrateurs suivants, six d'entre eux étant des administrateurs indépendants :

<b>Nom</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date de nomination</b>
Ashish Subhash Dandekar	Président-directeur général	11/01/2007
Nirmal Vinod Momaya	Directeur général	04/08/2014
Arjun Sudhakar Dukane	Directeur exécutif technique	01/06/2018
Anagha Subhash Dandekar	Administrateur non exécutif non indépendant	28/08/2017
Harsha Raghavan	Administrateur non exécutif non indépendant	10/08/2020
Jens Van Nieuwenborgh	Administrateur non exécutif non indépendant	12/03/2025
Pradip Manilal Kanakia	Administrateur indépendant	18/10/2021
Amol Jashvant Shah	Administrateur indépendant	02/08/2019
Mahabaleshwar Ganpat Palekar	Administrateur indépendant	24/12/2020
Joseph Conrad D'Souza	Administrateur indépendant	29/09/2020
Abeezar Ebrahim Faizullahoy	Administrateur indépendant	04/02/2025
Radhika Madhukar Dudhat	Administrateur indépendant	12/03/2025

### *2.3.1.2 Comités du conseil administration*

Quatre comités ont été mis en place au sein du conseil d'administration de l'Initiateur : le comité d'audit, le comité de nomination et de rémunération, le comité des relations d'actionnaires, le comité de responsabilité sociale d'entreprise.

À la date de dépôt du présent document, les comités du conseil d'administration de l'Initiateur sont composés comme suit :

Le Comité d'Audit

<b>Nom de l'Administrateur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Pradip Manilal Kanakia	Administrateur indépendant	Président
Abeezar Ebrahim Faizullahoy	Administrateur indépendant	Membre
Amol Jashvant Shah	Administrateur indépendant	Membre
Mahabaleshwar Ganpat Palekar	Administrateur indépendant	Membre
Joseph Conrad D'Souza	Administrateur indépendant	Membre
Harsha Raghavan	Administrateur non exécutif non indépendant	Membre
Radhika Madhukar Dudhat	Administrateur indépendant	Membre
Jens Van Nieuwenborgh	Administrateur non exécutif non indépendant	Membre

Le Comité de Nomination et de Rémunération

<b>Nom de l'Administrateur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Joseph Conrad D'Souza	Administrateur indépendant	Président
Abeezar Ebrahim Faizullahoy	Administrateur indépendant	Membre
Amol Jashvant Shah	Administrateur indépendant	Membre
Mahabaleshwar Ganpat Palekar	Administrateur indépendant	Membre
Harsha Raghavan	Administrateur non exécutif non indépendant	Membre
Pradip Manilal Kanakia	Administrateur indépendant	Membre
Radhika Madhukar Dudhat	Administrateur indépendant	Membre
Jens Van Nieuwenborgh	Administrateur non exécutif non indépendant	Membre

Le Comité des Relations d'Actionnaires

<b>Nom de l'Administrateur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Mahabaleshwar Ganpat Palekar	Administrateur indépendant	Président
Ashish Subhash Dandekar	Président-directeur général	Membre
Nirmal Vinod Momaya	Directeur général	Membre
Radhika Madhukar Dudhat	Administrateur indépendant	Membre

Le Comité de Responsabilité Sociale d'Entreprise

<b>Nom de l'Administrateur</b>	<b>Désignation</b>	<b>Fonction au sein du comité</b>
Mahabaleshwar Ganpat Palekar	Administrateur indépendant	Président
Ashish Subhash Dandekar	Président-directeur général	Membre
Nirmal Vinod Momaya	Directeur général	Membre

2.3.1.3 *Président du conseil d'administration*

À la date de dépôt du présent document, le président du conseil d'administration de l'Initiateur est Monsieur Ashish Subhash Dandekar.

2.3.1.4 *Direction*

Le conseil d'administration nomme les directeurs généraux.

À la date de dépôt du présent document, les directeurs généraux de l'Initiateur sont Monsieur Ashish Subhash Dandekar et Monsieur Nirmal Vinod Momaya.

Les autres membres clés de l'équipe de direction sont Monsieur Arjun Sudhakar Dukane, Directeur exécutif – Technique, Monsieur Santosh Parab, Directeur financier, et Monsieur Rahul Sawale, Secrétaire général de la Société et Vice-président Affaires juridiques.

### **2.3.2 Décisions des actionnaires**

Chaque année, l'Initiateur est tenu de tenir une assemblée générale annuelle en plus de toute autre assemblée. Toutes les Assemblées générales autres que l'assemblée générale annuelle sont appelées assemblées générales extraordinaires.

Le Conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun, convoquer une assemblée générale extraordinaire et doit, à la demande d'un nombre d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital libéré de l'Initiateur, procéder à la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Les résolutions ordinaires peuvent être adoptées à la majorité simple des membres présents et votants. Les résolutions spéciales exigent que les votes exprimés en faveur de la résolution soient au moins trois fois supérieurs aux votes exprimés contre la résolution.

La loi sur les sociétés de 2013 « Companies Act », prévoit que pour modifier les statuts, une résolution spéciale doit être adoptée lors d'une assemblée générale.

### **2.3.3 Commissaires aux comptes**

M/s. Kalyaniwalla & Mistry LLP, experts-comptables agréés (numéro d'immatriculation du cabinet 104607W/W100166), ont été renommés Commissaires aux comptes de la Société pour un mandat de cinq (5) années consécutives lors de la 29<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle tenue le 29 juillet 2022. Ils ont confirmé leur éligibilité ainsi que leurs qualifications requises en vertu de la loi pour occuper la fonction de Commissaires aux comptes de la Société.

## **2.4 Description des activités de l'Initiateur**

### **2.4.1 Activités principales**

L'Initiateur, conjointement avec ses filiales, exerce des activités de recherche, développement, fabrication et commercialisation de produits chimiques de spécialité, d'ingrédients et de mélanges d'additifs relevant du portefeuille de produits suivant :

- (i) Solutions de prolongation de durée de conservation,
- (ii) Ingrédients aromatiques,
- (iii) Produits chimiques de performance, et
- (iv) Santé et bien-être.

L'Initiateur commercialise ses produits à l'échelle mondiale, notamment en Europe, en Asie-Pacifique, en Inde, en Amérique du Sud et Centrale ainsi qu'en Amérique du Nord.

### **2.4.2 Filiales**

Au 31 mars 2026, l'Initiateur détenait 22 filiales consolidées et 2 sous-filiales :

Name of the entity	Country of incorporation	Relationship	Equity in EUR(*)	Turnover in EUR(*)	Annual Result in EUR(*)	dividends received in EUR
<b>EUROPE</b>						
Vinpai S.A.	France	Subsidiary	456 514,50	10 210 270,00	-4 858 954,00	0
Based Algae & Plants	France	Step down subsidiary	316 000,00	235 621,00	-282 606,00	0
Vitafor Invest NV	Belgium	Step down Wholly owned subsidiary	3 299 889,92	220 695,35	-146 839,74	0
Vitafor NV	Belgium	Step down Wholly owned subsidiary	100 000,00	12 568 177,23	-415 585,73	0
Addi-Tech NV	Belgium	Step down Wholly owned subsidiary	61 498,95	2 180 130,26	18 466,20	0
Vial SARL	France	Associate Company of a step down wholly owned subsidiary	40 000,00	8 217 023,00	360 477,00	0
CFS Europe S.p.A	Italy	Wholly owned subsidiary	0,00	5 826 896,61	5 545 371,98	0
<b>ASIA</b>						
Chemolutions Chemicals Ltd.	India	Subsidiary	620 768,74	0,00	-35 749,01	0
AlagalR NutraPharms Pvt. Ltd.	India	Subsidiary	105 494,91	289 037,70	-263 663,88	0
Clean Max Sundarban Private Limited	India	Associate	10 843,04	0,00	-3 302,45	0
CFS Wanglong Flavours (Ningbo) Co. Ltd	China	Subsidiary	7 154 050,09	0,00	-820 557,75	0
CFS PP (M) SDN BHD	Malaysia	Subsidiary	0,00	0,00	0,00	0
Vitafor China Ltd.	Hongkong	Step down Wholly owned subsidiary	0,00	20 750,39	-121 209,06	0
<b>AMERICA</b>						
CFS North America LLC	USA	Wholly owned subsidiary	897 321,35	30 844 014,31	599 431,24	0
Solentus North America Inc.	Canada	Wholly owned subsidiary	51 380,61	0,00	-15 732,50	0
CFS do Brasil Indústria, Comércio, Importação	Brazil	Wholly owned subsidiary	1 470 608,20	14 796 596,64	-1 595 284,84	0
Dresen Quimica SAPI De C.V.	Mexico	Wholly owned subsidiary	3 686 193,93	42 219 952,30	3 915 218,79	0
Industrias Petrotec De Mexico S.A. de C.V.	Mexico	Step down Wholly owned subsidiary	5 219,70	4 880 231,17	-378 662,51	0
Nuvel, S.A.C.	Peru	Step down Wholly owned subsidiary	40 711,86	2 263 076,78	67 663,52	0
Grinel, S.R.L	Dominican Republic	Step down Wholly owned subsidiary	1 953,95	0,00	0,00	0
Britec, S.A.	Guatemala	Step down Wholly owned subsidiary	40 941,20	1 699 899,09	124 896,80	0
Inovel, S.A.S.	Columbia	Step down Wholly owned subsidiary	107 045,23	2 884 946,34	153 417,12	0
CFS Argentina S.A.	Argentina	Step down Wholly owned subsidiary	65 893,04	764 810,57	-786 037,98	0
CFS De Chile SpA	Chile	Step down Wholly owned subsidiary	46 289,33	351 435,65	-175 800,39	0
(*)Données auditées au 31 mars 2026, à l'exception de Vinpai et Based Algae & Plants données auditées au 31 décembre 2025						

### 2.4.3 Salariés

En date du 31 mars 2026, l'Initiateur employait un total de 1 567 salariés.

### 2.4.4 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date de dépôt du présent document, aucun litige ou fait exceptionnel, autre que l'Offre et les opérations y afférentes, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, les actifs, les passifs, les résultats ou la situation financière de l'Initiateur.

### 2.5 Informations relatives à la situation financière et comptable de l'Initiateur

Les États Financiers de l'Initiateur et le Rapport Annuel du Commissaire aux comptes sont disponibles en anglais sur son site Internet (<https://www.camlinfs.com/>), section « *Investor relations* ».

Des informations financières sélectionnées issues des états financiers individuels et consolidés audités de l'Initiateur relatives aux exercices clos des 31 mars 2024, 31 mars 2025 et 31 mars 2026, traduites en français, sont reproduites ci-dessous. Ces informations doivent être lues conjointement avec les états financiers individuels et consolidés complets de l'Initiateur, y compris les notes qui y sont annexées.

ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS AUDITÉS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2026, 31 MARS 2025 ET 31 MARS 2024						
(en Euros, sauf pour les données par action)						
DÉTAILS	INDIVIDUELS			CONSOLIDÉS		
	31.03.2026 <sup>(1)</sup> (Audité)	31.03.2025 <sup>(2)</sup> (Audité)	31.03.2024 <sup>(3)</sup> (Audité)	31.03.2026 <sup>(1)</sup> (Audité)	31.03.2025 <sup>(2)</sup> (Audité)	31.03.2024 <sup>(3)</sup> (Audité)
1. Total revenu d'exploitation	76 866 177,41	96 023 754,33	85 708 501,44	158 087 157,14	176 417 623,48	161 151 873,20
2. Bénéfice net / Perte nette de la période provenant des activités poursuivies (avant impôts et éléments exceptionnels)	-3 469 654,16	-2 971 013,86	-6 395 921,08	-598 660,67	8 058 048,09	6 494 358,24
3. Bénéfice net / Perte nette avant impôts provenant des activités poursuivies (après éléments exceptionnels)	-4 962 131,91	-13 369 854,85	-6 609 665,26	-2 934 235,39	6 994 876,52	6 494 358,24
4. Bénéfice net / Perte nette de la période après impôts (après éléments exceptionnels)	-3 024 144,57	-8 265 868,72	-5 695 987,59	2 159 728,47	-17 127 318,02	-11 624 373,75
5. Bénéfice net / Perte nette de la période après impôts et participations ne donnant pas le contrôle (après éléments exceptionnels)	0,00	0,00	0,00	2 534 372,99	-15 061 297,66	-10 280 802,48
6. Résultat global total pour la période	-3 454 912,39	-8 324 393,41	-5 700 931,06	2 475 038,99	-18 452 588,82	-9 633 229,88
7. Capital social	1 762 150,26	2 035 539,43	1 856 184,88	1 762 150,26	2 035 539,43	1 856 184,88
8. Autres capitaux propres	83 443 372,17	91 364 503,90	77 387 898,58	93 722 676,82	95 632 679,81	93 992 939,48
9. Bénéfice par action (de 1 roupie chacune) (non annualisé)						
- Rs de base.	-0,02	-0,05	-0,03	0,01	-0,09	-0,06
- Dilué Rs.	-0,02	-0,05	-0,03	0,01	-0,09	-0,06
10. Trésorerie	3 322 493,35	3 906 574,96	75 038,79	9 958 269,88	11 272 811,96	8 895 444,47

<sup>(1)</sup> en euros sur la base d'un taux de change Rs lakh/euros (1 € / 109,01 Rs. Lakh) au 31/03/2026

<sup>(2)</sup> en euros sur la base d'un taux de change Rs lakh/euros (1 € / 92,32 Rs. Lakh) au 31/03/2025

<sup>(3)</sup> en euros sur la base d'un taux de change Rs lakh/euros (1 € / 90,22 Rs. Lakh) au 31/03/2024

<b>BILAN AUDITE POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2026, 31 MARS 2025 ET 31 MARS 2024</b>						
<b>(Euros)</b>						
<b>DETAILS</b>	<b>SOCIAUX</b>			<b>CONSOLIDES</b>		
	<b>31.03.2026<sup>(1)</sup> (audités)</b>	<b>31.03.2025<sup>(2)</sup> (audités)</b>	<b>31.03.2024<sup>(3)</sup> (audités)</b>	<b>31.03.2026<sup>(1)</sup> (audités)</b>	<b>31.03.2025<sup>(2)</sup> (audités)</b>	<b>31.03.2024<sup>(3)</sup> (audités)</b>
<b>Actif</b>						
Total actif non courant	78 015 796,72	75 747 162,05	78 861 848,81	99 753 371,25	91 030 448,44	105 415 318,11
Total actif courant	84 329 189,98	100 669 909,01	95 148 570,16	113 230 896,25	128 183 892,98	110 684 449,12
Actifs détenus en vue d'une vente	198 266,21	0,00	229 649,75	198 266,21	0,00	229 649,75
<b>Total actif</b>	<b>162 543 252,91</b>	<b>176 417 071,06</b>	<b>174 240 068,72</b>	<b>213 182 533,71</b>	<b>219 214 341,42</b>	<b>216 329 416,98</b>
<b>Capitaux propres</b>						
Capital social	1 762 150,26	2 035 539,43	1 856 184,88	1 762 150,26	2 035 539,43	1 856 184,88
Autres capitaux propres	83 443 372,17	91 364 503,90	77 473 675,46	93 722 676,82	95 632 679,81	93 992 939,48
Participation ne donnant pas le contrôle	0,00	0,00	0,00	-3 676 130,63	-2 913 095,75	-864 597,65
<b>Total Total capitaux propres</b>	<b>85 205 522,43</b>	<b>93 400 043,33</b>	<b>79 329 860,34</b>	<b>91 808 696,45</b>	<b>94 755 123,48</b>	<b>94 984 526,71</b>
<b>Passif</b>						
Endettement (net)	39 956 169,16	40 755 134,32	54 416 637,11	51 327 933,22	55 467 417,68	63 999 434,72
Endettement (brut)	43 278 662,51	44 661 709,27	54 491 675,90	61 286 203,10	66 740 229,64	72 894 879,18
<b>Total passif non courant</b>	<b>20 337 565,36</b>	<b>20 243 793,33</b>	<b>27 579 383,73</b>	<b>31 985 542,61</b>	<b>32 798 526,86</b>	<b>40 179 428,06</b>
<b>Total passif courant</b>	<b>57 000 165,12</b>	<b>62 773 234,40</b>	<b>67 330 824,65</b>	<b>89 388 294,65</b>	<b>91 660 691,07</b>	<b>81 165 462,20</b>
<b>Total passif</b>	<b>162 543 252,91</b>	<b>176 417 071,06</b>	<b>174 240 068,72</b>	<b>213 182 533,71</b>	<b>219 214 341,42</b>	<b>216 329 416,98</b>

<sup>(1)</sup> en euros sur la base d'un taux de change Rs lakh/euros (1 € / 109,01 Rs. Lakh) au 31/03/2026

<sup>(2)</sup> en euros sur la base d'un taux de change Rs lakh/euros (1 € / 92,32 Rs. Lakh) au 31/03/2025

<sup>(3)</sup> en euros sur la base d'un taux de change Rs lakh/euros (1 € / 90,22 Rs. Lakh) au 31/03/2024

Les informations ci-dessus sont des extraits du format détaillé des résultats audités pour les exercices clos les 31 mars 2026, 31 mars 2025 et 31 mars 2024, déposés auprès de la National Stock Exchange of India Ltd et de la BSE Ltd conformément au Règlement 33 des SEBI (Listing Obligations and Disclosure Requirements) Regulations, 2015. Le format complet des résultats audités pour les exercices clos les 31 mars 2026, 31 mars 2025 et 31 mars 2024 est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse [www.camlinfs.com](http://www.camlinfs.com) ainsi que sur les sites Internet de la National Stock Exchange of India Ltd et de la BSE Ltd, savoir [www.bseindia.com](http://www.bseindia.com) et [www.nseindia.com](http://www.nseindia.com).

Les communiqués de presse et autres annonces diffusés par l'Initiateur depuis le début de l'exercice social de CAMLIN ouvert le 1<sup>er</sup> avril 2026 sont les suivants :

- 26 mai 2026 – « Mise à disposition de la présentation investisseurs »
- 26 mai 2026 – « Communiqué de presse sur les résultats annuels du groupe au 31 mars 2026 »
- 24 mai 2026 – « Information importante : Arrêt et incendie à l'usine de diphénol de Dahej »
- 15 mai 2026 – « Mise à disposition du rapport de suivi de l'agence *India Ratings & Research Private Limited* relatif à l'utilisation des fonds levés dans le cadre de l'émission de droits (*Rights Issue*) d'actions ordinaires (*Equity Shares*).
- 8 mai 2026 – « Résultats du vote par correspondance »
- 4 mai 2026 – « Communiqué de presse du CFS – Vinpai »
- 10 avril 2026 – « Communication d'informations en vertu de l'article 30 du règlement LODR – Avis de mie en recouvrement émis en vertu de l'article 156 de la Loi de l'impôt sur le revenu de 1961 (Income-Tax Act, 1961), portant sur un montant réclamé au titre de l'exercice fiscal 2023-2024 »
- 7 avril 2026 – « Informations pour les actionnaires relatives aux modalités de vote par correspondance portant sur une décision d'augmentation de capital »

Les communiqués de presses sont disponibles en anglais sur le site internet de l'Initiateur ([https://www.camlinfs.com/investor-relations/home/corporate\\_announcements](https://www.camlinfs.com/investor-relations/home/corporate_announcements)). Les autres annonces sont disponibles sur le site internet de la National Stock Exchange of India Ltd (<https://www.nseindia.com/>) ainsi que sur le site internet de la BSE Ltd (<https://www.bseindia.com/>).

## **2.6 Coûts et modalités de financement de l'Offre**

### **2.6.1 Frais liés à l'Offre**

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, en ce compris les honoraires et frais de ses conseils externes, financiers, juridiques et comptables et de tous experts, ainsi que les frais de publicité et de communication, est estimé à environ 500 000 euros (hors taxes).

### **2.6.2 Mode de financement de l'Offre**

Dans l'hypothèse où l'intégralité des Actions visées par l'Offre serait apportée à l'Offre, le montant total de la contrepartie en numéraire devant être payée par l'Initiateur aux actionnaires de la Société ayant apporté leurs Actions à l'Offre s'élèverait à 2 560 906,80 euros (hors taxes, et hors frais et commissions liés à l'Offre).

Le financement de l'Offre et des frais liés à l'Offre est intégralement assuré par voie d'emprunts qui ont été consentis à l'Initiateur auprès d'institutions financières indiennes.

### **2.6.3 Frais de courtage et rémunération des intermédiaires**

L'Initiateur ne prendra en charge aucun des frais de courtage ou de rémunération des intermédiaires (y compris, notamment, les frais de courtage et commissions bancaires ainsi que la TVA afférente).

**3. ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT**

*« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 18 juin 2026 auprès de l'Autorité des marchés financiers et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée) dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Camlin Fine Sciences Limited et visant les actions Vinpai.*

*Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».*

**Camlin Fine Sciences Limited**

Monsieur Nirmal Vinod MOMAYA